Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST QUENTIN - 0202 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 24/09/2024 - 2706 - 1959 B 00002 - 585 980 022 - CLESENCE

CLESENCE

Société Anonyme au capital de 157 425 568 €
Siège Social : 04, Avenue Archimède à SAINT-QUENTIN (02100)
RCS SAINT-QUENTIN - 585.980.022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le JEUDI DIX-NEUF SEPTEMBRE à 14h30,

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du siège social de CLESENCE situé au 04, Avenue Archimède à SAINT-QUENTIN (02100), en présentiel et en visioconférence, conformément à l'article 14 des statuts,

Étaient présents :
Madame Pascale SEBILLE (MEDEF), Présidente,
Monsieur Julien LEONARD (FO), Vice-Président,
Monsieur Luc BAIJOT (MEDEF), représentant ACTION LOGEMENT IMMOBILIER,
Monsieur Freddy GRZEZICZAK, représentant le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE,
Madame Martine DELPORTE, représentante des Locataires (CLCV),
Madame Valérie-Sophie VALDIN, représentante des Locataires (CSF),
Madame Sylvie VERNIER (MEDEF),
Monsieur Jérôme SEGAERT (MEDEF).

Étaient présents en visio-conférence :
Madame Danielle CARLIER, représentant le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE,
Monsieur Didier ROHART, représentant des Locataires (CNL).

Avaient donné pouvoir :
Monsieur Jean-Michel BOUCHY, représentant le CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME, à Monsieur Freddy GRZEZICZAK,
Madame Emilie COCHET (CPME) à Monsieur Julien LEONARD (FO),
Monsieur Michel RICHARD (MEDEF) à Madame Pascale SEBILLE.

Étaient absents et excusés :
Monsieur Benoît GAVORY, représentant LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE,
Monsieur Bernard ADAMCZAK (CFTC),
Madame Adeline MONIEZ (MEDEF),
Madame Nathalie WABLE (CFDT),
Monsieur Loïc LELU (MEDEF).

Assistaient également à la réunion :
Monsieur Olivier ZAMBETTI, Directeur Général Adjoint,
Monsieur Philippe BOYER, Directeur Général Adjoint,
Monsieur Emmanuel HERSDORFF, Directeur Général Adjoint,
Madame Christel GIRAULT, Directrice Juridique et Secrétaire de Séance,
Madame Irma PAPASKIRI, juriste,
Madame Colette BLERIOT, Censeur,
Monsieur Etienne DECAYEUX, Censeur,
Madame Sylvie MARTINEZ, représentant le CSE-Collège Employés,
Monsieur Maxime CONRARD, représentant le CSE-Collège Agents de Maîtrise,
Madame Émilie CORDIER-GABRIEL, représentant le CSE-Collège Cadres
Monsieur Benoît OLLIVIER, Directeur Territorial d'ACTION LOGEMENT IMMOBILIER,
Monsieur David LARBODIE, invité.

Monsieur Alexis RICKLIN, représentant le Cabinet PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES, Commissaire aux Comptes Titulaire régulièrement convié, assiste à la réunion par visioconférence.

Ayant constaté la présence effective de la moitié des Administrateurs, la Présidente précise que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle ainsi au Conseil qu'il est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1.
2.
3.
4.
5.
6. Nomination d'un nouveau Directeur Général
7.
8.
9.

.....
.....
.....

6. NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Présidente rappelle que le Conseil d'administration a opté en date du 18 juin 2024 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

La Présidente informe le Conseil que par courrier du 13 septembre 2024, Monsieur Eric BALCI a remis sa lettre de démission de ses fonctions de Directeur Général et ce à compter du 19 septembre 2024.

Madame SEBILLE remercie au nom du Conseil d'administration Monsieur BALCI pour tous les services rendus à la société.

Aussi, la Présidente rappelle au Conseil d'administration que le processus de nomination d'un Directeur Général de SA d'HLM, filiale d'ACTION LOGEMENT IMMOBILIER intègre au préalable un process d'agrément du candidat.

Ainsi, par une consultation écrite du 30 août 2024, les Conseils d'administration D'ACTION LOGEMENT GROUPE et d'ACTION LOGEMENT IMMOBILIER ont agréé la nomination de Monsieur David LARBODIE, en qualité de Directeur Général de la société CLESENCE pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Cet agrément a été notifié par l'ACTION LOGEMENT IMMOBILIER par courrier le 16 septembre 2024.

Monsieur LARBODIE était auparavant Directeur Général de l'ONV (Opérateur National de Vente).

Le Comité des Nominations et Rémunérations de la société CLESENCE s'est prononcé favorablement à cette nomination en date du 18 septembre 2024.

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur LARBODIE pour se présenter au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, à la majorité (abstention de Madame Valérie Sophie VALDIN), nomme Monsieur David LARBODIE, demeurant à 24, Rue Paul Bert à PUTEAUX (92800) en qualité de Directeur Général de la société CLESENCE, à compter du 19 septembre 2024 et pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 18 septembre 2027.

Monsieur David LARBODIE disposera, en qualité de Directeur Général de la société, de tous les pouvoirs que la loi et les statuts de la société, et plus précisément l'article 16 des statuts, lui confèrent.

A ce titre, il sera investi des pouvoir les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représentera la société dans ses rapports avec les tiers.

La société sera engagée par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Monsieur David LARBODIE, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

.....

.....

.....

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Pascale SEBILLE